

COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juin 2015

Le jeudi 18 juin 2015 à 20 heures 30 , en Mairie de COMMUNE DE MIRABEAU, s'est réuni le Conseil Municipal, sur convocation en date du 12 juin 2015.

Etaient présents: Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Corinne ESPIC, Madame Mireille CHICHERIT, Madame Véronique PELTIER, Monsieur Eric JULIEN

Absents: Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Eric COLLAVINI

Absents excusés:

Représentés: Monsieur Christian FLAMARION par Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Georges FERRANDEZ par Madame Corinne ESPIC

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Marie-France MAGAUD assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil s'il accepte de mettre à l'ordre du jour un nouveau point concernant l'avenant aux travaux de la Condamine

Le Conseil accepte à l'unanimité

Monsieur Serge CAREL (Maire) présente l'ordre du jour

1-Approbation du compte rendu du 23 avril 2015

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le compte rendu du dernier conseil municipal

Le compte rendu est approuvé/ 12 voix pour

2 -Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la voirie communale

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le devis de l'entreprise COLAS pour la réfection de la voirie au Lotissement La Condamine.

Le montant du devis s'élève à 72 492,00 Euros TTC.

Il précise que ce montant peut être financé comme suit :

Subvention Conseil Départemental	: 7 249,20 € TTC soit 10 %
Autofinancement	: 65 242,80 € TTC soit 90 %

La demande de subvention est approuvée./ 12 voix pour

3 -Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le devis de l'entreprise 3P CONSTRUCTION pour la mise en place de garde-corps afin de sécuriser la place « Pré de Foire ».

Le montant du devis s'élève à 4 264,20 Euros HT.

Il précise que ce montant peut être financé comme suit :

Subvention Conseil Départemental amendes de police	: 2 132,10 € HT soit 50 %
Autofinancement	: 2 132,10 € HT soit 50 %

La demande de subvention est approuvée./ 12 voix pour

4 -Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration du cadastre napoléonien

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le devis de l'atelier Quillet pour la restauration du cadastre napoléonien.

Le montant du devis s'élève à 1 353,26 Euros HT.

Il précise que ce montant peut être financé comme suit :

Subvention Conseil Départemental	: 541,30 € HT soit 40 %
Autofinancement	: 811,96 € HT soit 60 %

La demande de subvention est approuvée./ 12 voix pour

5 -Financement travaux, éclairage public et génie civil France Télécom

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que Mme Lipreau doit intervenir sur ce point et qu'en son absence ce point devra être représenté ultérieurement

6-Avenant aux travaux de la Condamine

Monsieur le Maire explique qu'il convient de passer un avenant dans le cadre des travaux effectués sur les réseaux du lotissement de la Condamine. Il explique que la configuration du terrain fait apparaître un besoin dans la mise en place d'une grille au niveau de l'habitation de Mme Chelepine. Il explique que l'ensemble de ces imprévus sont estimés à 7 000€ HT

L'avenant est approuvé/ 12 voix pour

7 -Décision modificative au budget principal

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du suivi budgétaire de la commune, il convient de modifier les crédits comme suit

Avant	Diminution	Augmentation	Après	
21 Immobilisations corporelles	104 419.40 €	-5000.00 €	1 000.00 €	100 419.40 €
2111/21 96	25 400.00 €	-5 000.00 €	0.00 €	20 400.00 €
2128/21 95	24 600.00 €	0.00 €	1 000.00 €	25 600.00 €
23 Immobilisations en cours	173 284.16 €	0.00 €	4 000.00 €	177 284.16 €
2315/23 110	46 421.59 €	0.00 €	4 000.00 €	50 421.59 €
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	382122.96€	-5 000.00 €	5 000.00 €	382 122.96 €

La DM est approuvée/ 12 voix pour

8 -Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public eau potable, assainissement 2014 (RPQS)

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné les différents rapports sur la qualité et le prix des services Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif. Ces rapports ont pour but d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

12 voix pour

9 -Participation financière pour la prévoyance des agents de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

le Conseil

Accepte de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance

Fixe le montant MENSUEL de la participation à 5 € par agent./ 12 voix pour

10 -Fixation d'un tarif d'emplacement pour les commerces ambulants

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune reçoit des demandes de stationnement pour des commerces ambulants.

Il propose que soit établit une tarification pour l'utilisation du domaine public dans ce cadre précis et qu'une convention entre la Commune et l'entrepreneur soit signée.

Le conseil approuve et fixe le prix à 4€/jour sans la fourniture de l'électricité./ 12 voix pour

11 -Contrat de rivière

Lors de son assemblée du 16 mars 2015 à la Robine sur Galabre, le Comité de Rivière « Bléone et affluents » a approuvé à l'unanimité le Contrat de Rivière « Bléone et affluents » qui sera signé au 2nd semestre 2015.

Ce contrat de Rivière, d'une durée de 6 ans entre 2015 et 2020 avec un engagement en 2 temps, s'organise autour de 6 volets reprenant les grands enjeux du territoire et répondant aux objectifs de gestion globale et concertée des rivières du bassin versant de la Bléone.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière prévoit l'engagement de la Commune de MIRABEAU comme maître d'ouvrage pour les opérations suivantes (tableau 1) :

N° action	Intitulé de l'action	Echéancier	Cout estimatif	Financement prévisionnel (non définitif)
A_8	Aménagement d'une Zone de Rejet Intermédiaire (ZRI) en aval de la station d'épuration de Mirabeau	2015-2016 (Phase 1)	PM	100 % Commune de Mirabeau
A_9	Remplacement de la station d'épuration actuelle de Mirabeau (450 à 500 EH)	2017-2018 (Phase 1 et 2)	500 000 € HT	26.57 % Agence de l'Eau Bonification de 20 % à demander 12.66 % Conseil Général 60.77 % Commune de Mirabeau
B3_16	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des 2 sources de la Commune de Mirabeau	2015 (Phase 1)	24 000 € HT	Forfaits : 14 500 € Agence de l'Eau 6 400 € Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les intérêts de ce Contrat de rivière :

- ⇒ C'est une démarche volontaire, sans portée juridique, qui permet de fixer des objectifs de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Bléone et de déterminer les actions à engager pour atteindre ces objectifs.
- ⇒ C'est un projet de territoire qui mobilise aujourd'hui 35 organismes dont 19 collectivités du bassin versant de la Bléone.
- ⇒ C'est un outil de planification des actions sur les 6 prochaines années.
- ⇒ C'est un outil financier puisqu'il permet, après engagement des partenaires financiers et des maîtres d'ouvrage, de prioriser les financements et de bénéficier, selon les cas, de bonifications, de majorations de taux, de maintien de taux ou d'aides spécifiques contractuelles de la part des partenaires financiers.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de Contrat de Rivière dans son ensemble et notamment :

- o La durée de réalisation du Contrat de Rivière, fixée à 6 ans entre 2015 et 2020 avec un engagement en 2 temps (2015-2017 puis 2018-2020).
- o Les enjeux et les objectifs du Contrat de Rivière.
- o Les 3 opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de MIRABEAU pour un montant global de 524 000.00 € HT.
- o Les opérations sous maîtrise d'ouvrage SMAB en ce qui concerne les opérations d'intérêt général.

Il demande cependant à ce que soit rajoutée la mention suivante:

Compte tenu des incertitudes existantes sur les capacités de financement des maîtres d'ouvrage et notamment des Communes (baisse des dotations de l'Etat, travaux urgents imprévus...), ces engagements pourront être adaptés au cas par cas et après justification précise et détaillée, et sous réserve d'un financement complémentaire saturant le plan de financement à 80%.

11 voix pour/ 1 abstention (Mme Véronique Peltier)

11 -Information sur les travaux en cours

-Parking "pré de Foire": les travaux sont achevés, le sol doit se tasser avant d'être recouvert de graviers.

-la rampe de l'école: les travaux sont achevés

-la Condamine: La Commune prend part à une réunion de chantier hebdomadaire. A ce jour l'entreprise SACCO respecte les délais imposés à l'inverse de l'entreprise Imbert. Afin de respecter au mieux ces derniers, une partie du marché sera redistribuée en faveur de SACCO.

Pour finir, les travaux de raccordement en électricité et en télécommunication sont prévus en septembre puis l'entreprise Colas interviendra pour le goudronnage.

-Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de la Condamine, une coupure d'eau est prévue pour le lendemain matin du Village au Jonchières;

12 -Questions Diverses

-Projet extraction Eiffage: Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, le projet d'extraction de l'entreprise Eiffage sur la parcelle de M. Liautaud près de la nationale 85. Les Conseillers ne souhaitent pas donner d'avis car le document n'en requiert pas.

-Randonnée pédestre: Monsieur le Maire explique que la commune de Mirabeau se trouve sur le tracé du GR 56. A l'occasion d'une randonnée organisée le 5 juillet prochain, un pot d'accueil sera délivré à l'Estanquet et financé par la CCDB.

-Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier cosigné par une douzaine d'habitants du lotissement de la Condamine concernant la mise en place d'un dos d'âne sur la montée.

-Mme Lipreau du SDE04 est sollicitée afin de pouvoir débattre du 5ème point à l'ordre du jour. Cette dernière fait état aux membres du conseil des différents travaux à prévoir concernant l'enfouissement des lignes électriques et télécom. Après explication, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des crédits correspondants ont déjà été prévu au Budget primitif et qu'il n'est donc pas nécessaire de prévoir de modification budgétaire.

21h 56

La séance est levée

22 juin 2015

Madame Marie-France MAGAUD

Monsieur Serge CAREL